

Dossier technique des Tournois de flag-football 2025 de Football Canada

Ces règlements régissent tous les tournois de Championnats de flag-football de Football Canada. Tous les participants doivent aussi respecter les exigences techniques de leur organisme provincial de sport pour représenter leur province.



1. INSCRIPTION

- 1.1** Les associations provinciales, les clubs ou les écoles doivent aviser leur bureau national de leur intention de participer à un Championnat de flag-football et indiquer le nombre d'équipes qui y participeront.
- 1.2** Chaque équipe doit s'inscrire en ligne sur [Teamlinkt](#) au moins deux (2) semaines avant le début du Championnat.
- 1.2.1** Les équipes doivent fournir un logo d'équipe à jour dans le cadre de leur inscription.
- 1.3** Tous les entraîneurs et les membres du personnel de l'équipe doivent respecter les conditions décrites à la section 3 dans les délais prescrits.
- 1.4** Les équipes qui ne respectent pas les échéanciers aux points 1.2 et 1.3 risquent de perdre leur droit de participer au tournoi par forfait.
- 1.5** Football Canada détient l'autorité finale sur ces règlements et prendra des décisions sur des clarifications base sur l'esprit de la compétition.

2. COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

- 2.1** Une équipe doit compter un minimum de sept (7) joueurs et deux (2) entraîneurs/membres du personnel présents pour être admissible à disputer des matchs dans un Championnat de flag-football.
- 2.2** Flag-football senior/élite : Une équipe peut compter un maximum de 15 personnes au sein de sa formation (deux entraîneurs, 12 joueurs et un(e) entraîneur(e) mentor(e))
- 2.3** Championnats collégiaux : Une équipe peut avoir un maximum de 19 personnes au sein de leur formation (trois entraîneurs, un(e) soigneur(e) et 15 joueurs)
- 2.3.1** Pour les équipes féminines, l'entraîneure mentore DOIT être une femme

	Nombre de joueurs	Entraîneurs	Entraîneur(e) mentor(e)	Soigneur(e)	Total
Flag-football senior/élite	12	2	1	0	15
Flag-football collégial	15	3	0	1	19

- 2.4** Des changements peuvent être apportés à la formation jusqu'au début du tournoi si les remplacements respectent les exigences d'admissibilité indiquées à la section 3.
- 2.5** Toutes les équipes doivent s'inscrire à leur arrivée à des fins de vérification des formations. Les équipes qui ne s'inscrivent pas auprès de Football Canada et jouent des matchs seront considérées comme ayant perdu par défaut tous les matchs disputés avant de s'être inscrites à leur arrivée.

3. ADMISSIBILITÉ

2.6 Joueurs

- 2.6.1** Doivent être en règle auprès de leur OPS et de Football Canada
- 2.6.2** Doivent respecter les exigences d'âge de la division dans laquelle ils évoluent.

Catégorie d'âge	Année de naissance	Âge qu'ils auront en 2025
Moins de 14 ans (MU-14)	2012 et 2013	12 et 13 ans
Moins de 16 ans (MU-16)	2010 et 2011	14 et 15 ans
Moins de 18 ans (MU-18)	2008 et 2009	16 et 17 ans
Moins de 19 ans (MU-19)	2007 et 2008	17 et 18 ans
Senior	2007 ou avant	

- 2.6.2.1** Football Canada vérifiera l'admissibilité d'âge au moment de l'inscription en ligne.

- 2.6.3** Tout(e) participant(e) de moins de 18 ans aura besoin d'un(e) parent/tuteur(trice) pour signer l'approbation que le/la joueur(euse) est autorisé(e) à participer à l'événement.

- 2.6.4** Exigence propre aux rangs collégiaux
Être étudiant(e) à temps partiel/plein officiellement inscrit(e) et en règle au sein d'un établissement canadien reconnu entre septembre 2024 et avril 2025

3.2 Entraîneurs et personnel d'équipe

- 3.2.1 Certification** : Les entraîneurs et les membres du personnel d'équipe doivent respecter les exigences en matière de certification identifiées dans le tableau ci-dessous au moins deux (2) semaines avant le début de l'événement :

Entraîneur(e)	Formation sur le sport sécuritaire Évaluation sur la prise de décisions éthiques Prendre une tête d'avance au football du PNCE Formation sur la Règle de 2
Chaperon(ne)	Formation sur le sport sécuritaire Formation sur la Règle de 2

3.2.2 Être membre en règle auprès de son OPS et de Football Canada

3.2.3 Les entraîneurs doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier de l'année du tournoi

3.2.4 Un(e) entraîneur peut seulement faire partie d'un maximum d'une équipe par catégorie

3.2.4.1 S'il y a un conflit d'horaire, l'entraîneur(e) doit déclarer quelle équipe il/elle représentera avant le début des matchs. L'horaire ne s'ajustera pas aux conflits des entraîneurs. L'entraîneur(e) n'est pas en mesure de passer d'un terrain à l'autre pendant un match et ne pourra pas se joindre à un match en cours.

3.2.4.2 Si un enjeu disciplinaire se produit sur le terrain et que l'entraîneur ne fait pas partie de ce match, il/elle ne pourra pas représenter l'équipe dans la procédure disciplinaire.

3.2.4 Exigences pour les entraîneurs mentorés :

- Un(e) entraîneur(e) mentoré(e) devrait être un(e) entraîneur(e) moins expérimenté(e) cherchant à acquérir une expérience au niveau provincial/national
- Doit diriger des athlètes âgés de 12 à 18 ans
- Prendre une tête d'avance au football
- Évaluation Prise de décisions éthiques du PNCE
- Les entraîneurs doivent être âgés de 18 ans ou plus au 1er janvier de l'année du tournoi
- Les entraîneures mentorées pour les équipes féminines doivent être des femmes

4. COMPÉTITION

À moins que cela soit autrement indiqué, les règlements de Football Canada seront appliqués.

4.1 Format de compétition

4.1.1 Le tournoi répartira les équipes en groupes pour une phase préliminaire. Une fois le tournoi à la ronde terminé, les éliminatoires suivront sur la base des classements des groupes.

4.1.2 VICTOIRE = 2 Points / ÉGALITÉ = 1 point / DÉFAITE = 0 point

4.1.3 Pour les matchs du tournoi à la ronde, aucune prolongation ne sera disputée.

4.1.4 Pour les matchs éliminatoires, les règles pour la prolongation seront celles du livre des règlements de Football Canada en cas d'égalité au terme du temps réglementaire

4.2 Formule de bris d'égalité – Tournoi à la ronde

En cas d'égalité au classement pendant le tournoi à la ronde, nous suivrons la formule suivante sera mise en œuvre. Si trois équipes ou plus sont à égalité et qu'une des équipes est retirée par un bris d'égalité, les équipes restantes retourneront à la première étape pour briser les autres égalités.

1. Forfait	Si une équipe perd un match par forfait dans le tournoi, l'équipe qui a perdu par forfait perdra automatiquement le bris d'égalité.
2. Face à face	Si deux équipes sont à égalité au classement, l'équipe qui a remporté le match entre les deux équipes aura le rang plus élevé. Si les équipes ont fait match nul dans leur affrontement dans le tournoi à la ronde, vous passez au prochain point de bris d'égalité. Si trois équipes ou plus sont à égalité, l'équipe avec la meilleure fiche face à face <i>parmi les équipes à égalité</i> remportera le bris d'égalité.
3. Points accordés	Si le deuxième point ne brise pas l'égalité, le plus petit nombre de points marqué contre chaque équipe brisera l'égalité.
4. Points marqués	Si le troisième point ne brise pas l'égalité, le plus grand nombre de points marqués par chaque équipe brisera l'égalité.
5. Tirage au sort	Si l'égalité persiste après le quatrième point ci-dessus, un tirage au sort à pile ou face sera utilisé. L'équipe avec le classement plus élevé avant le tournoi aura le choix de pile ou face. S'il n'y a pas de classement avant le tournoi, l'équipe qui porte des uniformes blancs choisira pile ou face.

4.3 L'annulation de match

4.3.1 Les équipes qui n'ont pas l'intention de jouer un match de consolation doivent aviser Football Canada avant 20 h la veille. L'échec de se présenter sans préavis conduira à l'inadmissibilité de participation au tournoi de l'année suivante pour tous les membres de cette équipe.

4.3.1.1 Un match sera uniquement annulé si les deux équipes sont mutuellement d'accord. Autrement, toute absence sera considérée comme un forfait.

5. UNIFORME DE COMPÉTITION

5.1 Les chandails officiels de tournoi doivent être portés pendant les matchs et être adéquatement rentrés dans les shorts.

5.2 Conformément au livre de règlements de Football Canada, si les deux équipes portent des chandails semblables, le gagnant du tirage au sort a l'option de changer de chandail à moins qu'une équipe accepte de changer sa couleur volontairement.

5.3 Les équipes doivent éviter de porter des shorts de couleurs semblables (voir l'Annexe A pour des exemples).

5.4 Les chandails d'équipe doivent être numérotés et ces numéros devraient être cohérents si vous avez deux ensembles de chandails.

6. ÉQUIPEMENT

6.1 Protecteur buccal : Tous les joueurs doivent porter un protecteur buccal adéquatement; il n'y a aucune exception.

6.2 Ballon de match

- Flag-football de club/senior : Les équipes peuvent utiliser leur propre ballon de match tant qu'ils s'alignent avec le tableau de taille ci-dessous.
- Collégial / élite : Les ballons de match sont envoyés à l'avance aux provinces. Les équipes doivent apporter les ballons à utiliser comme ballons de match, mais les ballons doivent être ceux qui sont fournis et portant le logo de Football Canada, sans quoi un ballon de match officiel de Football Canada doit être utilisé. Les équipes peuvent accepter mutuellement d'utiliser le même ballon de match.

Catégorie d'âge	Féminin	Masculin
Moins de 14 ans (MU-14)	Junior	Jeunesse
Moins de 16 ans (MU-16)	Jeunesse	Officiel
Moins de 18 ans (MU-18)	Jeunesse	Officiel
Moins de 19 ans (MU-19)	Jeunesse	Officiel

6.2.1 Les ballons de matchs pour les filles de moins de 14 ans seront des ballons en composite.

6.3 Ceintures de flags

6.3.1 Flag-football collégial et élite : Les ceintures de flag seront fournies pour toutes les équipes au moment de l'inscription. Elles seront les seules ceintures de flag utilisées dans le cadre de matchs.

6.3.2 Flag-football senior : Les équipes apportent leurs propres flags au tournoi

7. CONTRÔLE ANTIDOPAGE (Flag-football senior et CCCFF)

Le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) peut exécuter des contrôles antidopage aléatoires aux Championnats. Le CCES est autorisé à gérer la collecte d'échantillon d'urine conformément au Programme canadien antidopage, tel qu'adopté par Football Canada.

Pour plus d'information sur le Centre canadien pour l'éthique dans le sport au :

www.cc-es.ca

8. IMPLICATIONS POUR L'ÉQUIPE GAGNANTE

8.1 Championnats seniors de flag-football

8.1.1 L'équipe qui remporte les Championnats canadiens seniors verra leurs frais d'inscription être payés pour l'édition suivante des Championnats canadiens seniors de flag-football.

8.1.2 Pour qu'une équipe soit considérée comme championne en titre, au moins 50 % des membres de l'équipe qui faisaient partie de cette équipe gagnante doivent être de la formation.

9. PROCÉDURES DE CLASSEMENT (CCCFF SEULEMENT)

9.1 Les résultats de l'année précédente seront utilisés pour le classement de l'année suivante, mais les attributions seront à l'organisme provincial de sport (OPS) et non pas aux équipes individuelles. Les OPS peuvent utiliser leurs résultats de championnats provinciaux pour attribuer leur classement.

9.1.1 Pour les OPS avec plusieurs associations, les classements seront attribués à chaque association séparément.

9.1.2 Les classements/équipes qui ne participent pas seront exclus des classements avec d'autres équipes qui montent en conséquence.

9.1.3 Tout OPS ou toute association qui n'a pas participé à la compétition de l'année précédente seront considérés comme ne possédant pas de rang et occuperont le bas du classement. S'il y a plusieurs équipes qui ne sont pas classées, elles seront classées aléatoirement au bas du classement. Les résultats des éliminatoires d'association ou les classements des OPS doivent être respectés.

9.1.4 Une fois le classement établi, seules les équipes des rangs 9 à 16 peuvent être transférées pour éviter que des équipes d'un même OPS ou d'une même association s'affrontent dans les duels de phase préliminaire. Les équipes des rangs 1 à 8 ne peuvent PAS être transférées.

OFFICIELS

10.1 Sélection des officiels

Les officiels pour le tournoi seront sélectionnés par les organismes provinciaux de sport (OPS) participants et communiqués à Football Canada bien avant le tournoi. Le nombre d'officiels sélectionné pour chaque tournoi sera déterminé par Football Canada selon l'emplacement et le nombre d'équipes participantes.

La province hôte fournira les autres officiels qualifiés pour le tournoi ou contribuera à défrayer les coûts de faire venir des officiels qualifiés de l'extérieur de la province s'ils ne peuvent pas fournir suffisamment pour garantir que l'horaire d'un officiel ne dépasse pas cinq matchs par jour.

10.2 Exigences pour un(e) officiel des CCFF

- Au moins deux années d'expérience au niveau jeunesse de flag-football
- Compléter le Niveau 2 de formation en ligne des officiels de flag-football de Football Canada
- Capable d'assister à/aux séance(s) en classe avant le début du tournoi
- Être âgé(e) d'au moins 18 ans au moment de la compétition
- Être capable d'assister à tout le CCFF et aux réunions quotidiennes au début et à la fin de chaque journée du CCFF.

10.3 Vêtements des officiels

Les officiels doivent s'assurer d'apporter les articles vestimentaires suivants avec eux aux CCCFF : casquette noire, chandail d'officiel (rayures d'un pouce), shorts noirs, pantalons longs noirs (pantalons coupe-vent en cas de mauvais temps), flag, montre/chronomètre, calepin de notes et sifflet.